



Priorité de droite sur un parking

Par **pika7**, le **11/09/2009** à **13:51**

Bonjour,

J'étais engagé sur un parking en Belgique quand une personne arrive rapidement et me tape la portière arrière gauche, l'autre personne n'a rien à son véhicule.

Y'a t'il abus de priorité ?

Par **Tisuisse**, le **11/09/2009** à **22:19**

Bonjour,

Que dit le code de la route belge ?

Par **citoyenalpha**, le **12/09/2009** à **14:40**

Bonjour

en tout état de cause l'abus de priorité n'a point de valeur juridique. En conséquence il convient de déterminer les responsabilités de l'accident en fonction du code de la route Belge.

Au vu des circonstances les assurances se fonderont sur le schéma réalisé par les parties et sur les dispositions du code de la route Belge. La vitesse n'ayant été démontré ni par appareil

homologué ni par expertise ne sera pas pris en compte.

Restant à votre disposition